

INITIATIVE POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET LA REINSERTION SOCIALE (IPDHOR.ASBL)



ADRESSE : N°118 /AV.3Z,Q.MOIISE TSHOMBE/C.MANIKA,
V.KOLWEZI, LUALABA/ RDC

Tél : +243 824 744 447, 996 751 373
info@ipdhor-drc.org , ipdhor.asbl@gmail.com
www.ipdhor-drc.org



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 0012/IPDHOR/Kzi.DE/02/2026

Décès répétés dans les sites miniers artisanaux : trop de vies perdues, trop de silence

L'Initiative pour la Promotion des Droits de l'Homme et de la Réinsertion Sociale (IPDHOR) exprime sa profonde préoccupation et sa vive indignation face à la série de décès survenus ces deux derniers mois dans plusieurs sites miniers artisanaux, notamment à Mulondo, Kinsakala et, plus récemment, à Tulwizembe, dans la province de Lualaba.

En l'espace de quelques semaines, plus d'une trentaine de personnes ont perdu la vie à Mulondo, cinq (5) corps ont été retrouvés à Kinsakala et onze (11) décès supplémentaires sont rapportés à Tulwizembe. Ces drames successifs ne peuvent plus être considérés comme des incidents isolés. Ils mettent en évidence une crise structurelle grave liée aux conditions d'exploitation, au manque d'encadrement et à l'insuffisance des mesures de sécurisation des sites miniers artisanaux.

L'IPDHOR estime inacceptable que l'ampleur de ces pertes humaines ne soit pas suivie de mesures préventives efficaces et visibles. Les autorités compétentes ne sauraient se limiter à la perception des taxes et contributions issues de l'activité minière sans garantir, en contrepartie, la protection effective des droits fondamentaux, en particulier le droit à la vie et à la sécurité des exploitants artisanaux.

À ce titre, les obligations de l'État et des services concernés incluent notamment :

- ✓ L'encadrement effectif et permanent des activités minières artisanales ;
- ✓ La sécurisation rigoureuse des sites d'exploitation ;
- ✓ La mise en place de mécanismes d'alerte précoce et de prévention des risques ;
- ✓ La protection des exploitants miniers artisanaux, qui travaillent souvent dans des conditions dangereuses et précaires.

Chaque perte de vie humaine dans un site minier constitue un échec collectif. La répétition de

info@ipdhor-drc.org , ipdhor.asbl@gmail.com
www.ipdhor-drc.org

ces tragédies traduit un déficit grave de contrôle, de suivi et de diligence. L'inaction ou l'absence de réaction proportionnée face à ces événements contribue à la banalisation de la valeur de la vie humaine.

En conséquence, l'IPDHOR appelle les autorités nationales, provinciales et les services techniques du secteur minier à :

- ✓ Diligenter des enquêtes indépendantes, transparentes et crédibles sur chacun de ces drames ;
- ✓ Prendre sans délai des mesures urgentes de sécurisation des sites miniers artisanaux ;
- ✓ Suspendre provisoirement l'exploitation dans les zones identifiées à haut risque ;
- ✓ Engager un dialogue structuré avec les exploitants artisanaux et les communautés locales en vue de prévenir de nouveaux drames.

La vie des creuseurs et des communautés minières a la même valeur et mérite la même protection. Des mesures concrètes et immédiates doivent être prises pour éviter que de nouvelles tragédies ne surviennent.

Par IPDHOR,

Fait à Kolwezi, le 09 fevr 2026 ;

Léonard Zama,
Directeur Exécutif,